

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de concordance #21-683.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé :

*« **Projet de règlement de concordance #21-683 modifiant le règlement Plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Ange-Gardien #16-640 de façon à modifier les dispositions relatives au zonage de production** »*

Une **CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE** se tient jusqu'au 30 avril 2021, 16h, par courriel à ldrouin@langegardien.qc.ca ou déposée au bureau de la municipalité au 6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien. Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur questions et commentaires portant sur le projet de règlement ci-haut mentionné. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau (sur rendez-vous) et sur le site internet de la municipalité au www.langegardien.qc.ca (<https://langegardien.qc.ca/les-services/services-en-ligne/bibliotheque>).

2. Le projet #21-683 concernent tout le territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien ;

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 7^{ième} jour d'avril deux mille vingt-et-un.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale